
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE D'INSTALLATION

Première séance – Mercredi 2 juin 1999, à 17 h

**Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, doyenne d'âge,
puis de M^{me} Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 mai 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mercredi 2 juin 1999, à 17 h et 20 h 30.

(Les conseillers administratifs, M^{me} Alice Ecuivillon, doyenne d'âge, et M. Pierre Maudet, benjamin, précédés et suivis d'un huissier, prennent place à la tribune, devant l'assemblée debout.)

M^{me} Alice Ecuivillon, doyenne d'âge (DC). Mesdames et Messieurs, je déclare la première séance de la législature 1999-2003 du Conseil municipal ouverte.

Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'ordre du jour, vous me permettez de saluer toutes les personnes présentes dans cette salle et à la tribune du public.

Messieurs les conseillers administratifs, je tiens à vous présenter mes vives félicitations pour votre élection ou votre réélection. Nous avons pris l'habitude de la mixité du Conseil administratif; aujourd'hui, si votre Conseil n'est pas monocolore, il est en tout cas unisexé pour les quatre ans à venir.

Monsieur le maire, Pierre Muller, je vous présente mes vives félicitations pour votre première entrée en fonction en cette qualité et forme mes vœux les meilleurs pour que votre année de mairie soit heureuse et pleine de réussites.

Chers collègues du Conseil municipal réélus ainsi que toutes les conseillères et tous les conseillers nouveau venus – ou revenus pour certains – je vous souhaite une cordiale bienvenue. Permettez-moi également de saluer les membres du Secrétariat du Conseil municipal, les secrétaires, les mémorialistes et les huissiers, ainsi que leur cheffe de service, M^{me} Tiziana Sagace, qui, tout au long de la législature, nous seront d'une aide précieuse. Merci de votre excellente collaboration passée et à venir.

Je salue également les représentantes et représentants de la presse, qui, séance après séance, font preuve d'une grande patience et de beaucoup de compréhension pour débroussailler nos débats parfois un peu touffus.

Avant de passer à l'ordre du jour de notre séance d'installation, je voudrais saluer également le nombreux public qui nous fait l'honneur de sa présence à la tribune, public émaillé de la présence d'anciennes conseillères municipales et d'anciens conseillers municipaux, ainsi que de députées et de députés. Je vous remercie de votre présence.

Nous allons maintenant passer au point 1 de l'ordre du jour. Je demande à notre benjamin, M. Pierre Maudet, de donner lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux, de la lettre du Conseil d'Etat demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal, de la lettre du Conseil administratif relative à la composition de son bureau ainsi qu'à la répartition des services de l'administration entre ses membres.

SÉANCE DU 2 JUIN 1999 (après-midi)
Validation des élections
Convocation du Conseil municipal

3

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 14 avril 1999, validant les élections des conseils municipaux.

ARRÊTÉ

relatif à la validation des élections des conseils municipaux du 28 mars 1999

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu la publication dans la *Feuille d'avis officielle*, du 31 mars 1999, des résultats des élections des conseils municipaux;

attendu qu'aucun recours n'est parvenu au Tribunal administratif dans le délai de 6 jours dès ladite publication dans la *Feuille d'avis officielle*,

arrête:

Article unique. – Les élections des conseils municipaux du 28 mars 1999 sont validées.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:
Robert Hensler

2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 22 avril 1999, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.

Concerne: Prestation de serment des conseillers municipaux
Election du bureau du Conseil municipal
Nomination des membres des commissions

Monsieur le maire,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 février 1999, ainsi qu'à ma lettre du 12, vous êtes invité à convoquer les membres de votre Conseil municipal en séance d'installation, le

mercredi 2 juin 1999

SÉANCE DU 2 JUIN 1999 (après-midi)
Composition du Conseil administratif

Cette séance sera présidée par le doyen d'âge du Conseil municipal, jusqu'au moment où le président sera élu, et le conseiller municipal le plus jeune remplira les fonctions de secrétaire, jusqu'au moment où le secrétaire sera élu.

L'ordre du jour comportera:

1. la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux, du 14 avril 1999, publié dans la *Feuille d'avis officielle* du 16 avril 1999;
2. la prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge;
3. l'élection du bureau du Conseil municipal: président, vice-président et secrétaire. Immédiatement après son élection, le président reçoit le serment du doyen d'âge;
4. la nomination des diverses commissions.

En ce qui concerne les commissions de réclamation (voir formulaire en annexe, à nous retourner), les personnes proposées ne doivent pas avoir dépassé l'âge de 75 ans révolus et doivent être choisies parmi les citoyens éligibles au Conseil municipal.

Les procès-verbaux relatifs à la prestation de serment et à la nomination des membres des diverses commissions devront être transmis dans les meilleurs délais, par extraits séparés du registre des délibérations, au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture,
de l'environnement et de l'énergie
Robert Cramer

3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 2 juin 1999, relative à la composition de son bureau ainsi qu'à la répartition des services de l'administration entre ses membres.

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa séance du 2 juin 1999, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, pour l'année 1999-2000, sera le suivant:

Maire: M. Pierre Muller
Vice-président: M. Alain Vaissade

Par ailleurs, l'attribution des départements et la répartition des services et fonctions ont été arrêtées jusqu'au 31 décembre 1999. Dans cet intervalle, le Conseil procédera à une évaluation de l'organisation de l'administration et décidera s'il y a lieu d'opérer des changements dans ce domaine. En l'état, la répartition est la suivante:

– *Département des finances et de l'administration générale*

Titulaire: M. Pierre Muller
Suppléant: M. Christian Ferrazino

Services: Direction et secrétariat du département: Assurances; Comptabilité générale et budget; Contrôle de gestion; Caisse municipale; Taxe professionnelle communale; Gérance immobilière municipale. Administration générale: Secrétariat général (Secrétariat du Conseil municipal, Secrétariat du Conseil administratif; Archives municipales; Information et communication; Planification stratégique); Office du personnel; Direction des systèmes d'information; Achats; Caisse d'assurance du personnel.

Fonction: Relations avec les milieux économiques. Contrôle financier.

– *Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*

Titulaire: M. Christian Ferrazino
Suppléant: M. Alain Vaissade

Services: Direction et secrétariat du département. Division de l'aménagement et des constructions: Urbanisme; Administration et opérations foncières; Architecture; Aménagement urbain et éclairage public; Bâtiments; Energie. Division de la voirie: Direction, logistique et technique; Etudes et constructions; Entretien du domaine public; Levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public.

Fonction: Fonds d'art contemporain.

– *Département des affaires culturelles*

Titulaire: M. Alain Vaissade
Suppléant: M. Manuel Tornare

Services: Direction et secrétariat du département. Division art et culture: Promotion culturelle; Centre vidéo; Conservation du patrimoine architectural; Art musical; Arts de la scène; Service administratif et technique. Division des bibliothèques: Bibliothèque publique et universitaire; Bibliothèques et discothèques municipales. Division des musées: les Musées d'art et d'histoire; Musée d'ethnographie; Muséum d'histoire naturelle; Conservatoire et jardin botaniques.

SÉANCE DU 2 JUIN 1999 (après-midi)
Composition du Conseil administratif

– *Département des sports et de la sécurité*

Titulaire: M. André Hediger

Suppléant: M. Pierre Muller

Services: Direction et secrétariat du département: Sports; Service d'incendie et de secours; Protection civile; Agents de ville et domaine public.

Fonctions: Etat-major de coordination (EMCO). Office communal d'approvisionnement économique.

– *Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement*

Titulaire: M. Manuel Tornare

Suppléant: M. André Hediger

Services: Direction et secrétariat du département: Service social; Ecoles et institutions pour la jeunesse; Délégation à la petite enfance; Espaces verts et environnement; Office de l'état civil; Pompes funèbres et cimetières.

Fonctions: Aide humanitaire et coopération au développement.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le maire:

Pierre Muller

M^{me} Alice Ecuillon, doyenne d'âge (DC). Je constate que la convocation expédiée par le Conseil administratif à chacun des conseillers municipaux comporte l'ordre du jour de la présente séance.

En raison de l'élection ou de la réélection des conseillers administratifs, ces derniers ont été remplacés au Conseil municipal par les «viennent ensuite» des partis auxquels ils appartiennent: M. Muller par M^{me} Diane Demierre; M. Vaisade par M^{me} Monica Huber Fontaine; M. Hediger par M. Alain-Georges Sandoz; M. Tornare par M. Olivier Coste; M. Ferrazino par M^{me} Isabel Nerny.

4. Appel nominal des conseillers municipaux.

(M. Pierre Maudet procède à l'appel des noms des conseillers municipaux.)

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggin (Ve), M. Tristan Cerf (AdG/TP), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. Alain Comte (AdG/TP), M^{me} Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Philippe Cottier (DC), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M^{me} Diana de la Rosa (S), M^{me} Diane Demierre (L), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Alain Fischer (R), M. Jacques François (AdG/SI), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. René Grand (S), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve), M^{me} Marianne Husser (Ve), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Jan Marejko (L), M. Alain Marquet (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M. Mark Muller (L), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormani (S), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M^{me} Evelyne Strubin (AdG/SI), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R), M. René Winet (R) et M. Christian Zaugg (AdG/SI).

5. Allocution de la doyenne d'âge.

M^{me} Alice Ecuivillon, doyenne d'âge (DC). Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

chers collègues, Mesdames et Messieurs, en qualité de doyenne de ce Conseil municipal, il me revient l'honneur de vous adresser quelques mots en ce début de législature 1999-2003. C'est un honneur particulier, marquant, en cette fin de siècle, puisque cette législature va nous permettre de franchir ensemble le seuil du troisième millénaire.

Que nous réservera le prochain siècle? Sera-t-il un nouveau siècle des lumières ou sera-t-il le siècle de l'obscurantisme? Au vu de ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, nous pouvons nous poser légitimement la question. Mais nous pouvons aussi y répondre: il sera ce que nous voulons en faire. Chacun de nous a une parcelle de pouvoir pour changer le monde. Si tous les efforts tendent à aller dans un sens positif, alors nous pouvons espérer un monde meilleur pour nos enfants, nos petits-enfants, nos descendants.

A cet égard, dans quelques jours, nous serons appelés à nous prononcer sur plusieurs votes importants. Je ne voudrais en retenir qu'un, c'est celui qui concerne l'assurance maternité, qui, après cinquante-trois ans, vient devant le peuple et donnera l'occasion à celui-ci de se déterminer sur la position qu'il entend choisir face à la famille du siècle futur.

Puisque j'ai évoqué succinctement le siècle prochain, permettez-moi de revenir un peu en arrière. Le week-end dernier, le Service d'incendie et de secours (SIS), dans le cadre des manifestations pour son 100^e anniversaire, a organisé une kermesse et un défilé. Je veux vous dire combien j'ai été impressionnée par le défilé qui nous a été présenté, mais bien davantage encore par les hommes et les femmes engagés dans ce corps au service des citoyens. Impressionnée par l'engagement dans toutes les communes de notre canton, même les plus petites. Leurs interventions vont des plus simples: un chat sur un arbre, un chien sur un toit – cela m'est arrivé – aux plus importantes, tels les incendies, les accidents graves, les désincarcérations, et cette liste n'est pas exhaustive. Chaque jour, nous pouvons avoir besoin d'eux, et chaque jour ils répondront présents; ils ont droit à notre reconnaissance.

Si j'évoque le jubilé du SIS, c'est bien sûr pour remercier le personnel de ce service et lui rendre hommage, mais aussi pour poser la question suivante: aujourd'hui, que savons-nous de ce qu'il adviendra de ce que nous mettons en place, de ce que nous mettons en œuvre? Est-ce que les institutions d'aujourd'hui perdureront durant le siècle prochain? Il est difficile de projeter nos objectifs à si long terme. Ce que nous savons, c'est qu'il y aura toujours des hommes et des femmes pour prendre le relais, et cette assurance représente une forme d'espoir.

Qui a dit que «la décadence d'une société commence lorsque je me demande ce qui va arriver, au lieu de qu'est-ce je peux faire»? Si vous êtes là ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que vous avez fait vôtre

cette maxime, puisque vous vous êtes engagés au service de vos concitoyens. Ce lieu est un lieu de débats. Faites en sorte qu'il ne soit pas un lieu de combats stériles mais, au contraire, que chacune et chacun ait à cœur de défendre ses idées, ses propositions, avec toute l'ardeur nécessaire à emporter l'adhésion de ses collègues. Comme cela ne sera pas toujours possible, eh bien, n'hésitez pas à recommencer après avoir approfondi votre proposition, votre motion, vos arguments. Les motivations des uns et des autres peuvent être diverses, mais avec un dénominateur commun, celui de servir, d'œuvrer pour le bien général. Que cette volonté qui a animé votre motivation ne se perde pas en route dans des débats stériles. Je souhaite que nous ne l'oublions pas tout au long de cette législature. Je souhaite également qu'une relation de confiance mutuelle se développe entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, dans l'intérêt de tous. Nous sommes, à nos niveaux respectifs, les maillons d'une même chaîne, au service d'une même cause.

Durant la législature qui vient de se terminer, la télévision a fait son entrée dans cette enceinte et apporte nos débats au cœur de la population, dans les foyers. Si nous avons pu penser au début que certains comportements seraient influencés par cette nouvelle visibilité du travail de notre Conseil, je crois pouvoir dire, avec un peu de recul, que, peu à peu, certains comportements se sont normalisés. Pourtant, cela ne nous a pas rendus plus sages et moins diserts, il est vrai, mais il ne faut jamais désespérer. En effet, d'ici à quelques semaines ou à quelques mois, nous aurons à discuter en plénum d'un rapport traitant de la concision des débats, ce qui permettra à chacune et à chacun d'en débattre.

J'aimerais relever également que, au cours de la législature passée, notre Conseil a été marqué par un très fort renouvellement de ses conseillers, puisque plus de 30% de celui-ci a été renouvelé en cours de route. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 35 nouveaux élus qui ont remplacé celles et ceux qui n'ont pas été réélus ou qui se sont retirés. Parmi ces derniers, permettez-moi de ne citer que deux de nos collègues, qui, après vingt-quatre ans et trente ans de présence dans le Conseil municipal, ont souhaité se retirer. Il s'agit respectivement d'Albert Knechtli et de Pierre Johner que je vois à la tribune et je le remercie beaucoup. (*Applaudissements.*)

Avant d'aller plus loin, je ne sais pas si j'ai vu tout le monde, mais j'aimerais tout de même saluer des conseillères municipales qui n'ont pas souhaité se représenter ou qui n'ont pas été réélues. Je vois à la tribune M^{me} Christiane Olivier, M^{me} Renée Vernet-Baud; tout à l'heure, j'ai aperçu M. Albert Rodrik, député; on me signale également la présence de M^{me} Arielle Wagenknecht. Je vous demande de me pardonner si je ne vous ai pas tous vus et nommés. (*Applaudissements.*)

Laissons le passé pour nous tourner résolument vers l'avenir. Aujourd'hui, nous nous trouvons, pour la deuxième législature consécutive, avec une nette

majorité de gauche au législatif et, fait exceptionnel, pour la première fois une majorité de gauche renforcée, soit quatre sur cinq, à l'exécutif. Que cela ne nous empêche pas, Mesdames et Messieurs les conseillers, en dehors des clivages idéologiques, de travailler ensemble à trouver les solutions les plus adéquates aux besoins de nos concitoyens, aux besoins prépondérants des habitants de notre cité. Et je puis vous assurer que nous avons du pain sur la planche. Je pense particulièrement aux chantiers qui nous attendent, tant par la volonté du Conseil administratif que par votre volonté, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et par les propositions que vous ferez à ce Conseil. Je pense, par exemple, à la refonte éventuelle de la petite enfance, suite au rapport Bari; à l'aide aux personnes âgées, aux personnes en difficulté habitant notre ville; aux mesures contre le bruit; aux mesures en faveur des piétons; à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables; à la rénovation des immeubles de la Ville situés dans le quartier de Saint-Gervais; aux mesures en faveur de la mixité entre commerçants et habitants; au vote des étrangers et, naturellement, aux relations avec les organisations internationales, avec les ONG; au nouveau musée d'ethnographie – sera-t-il le grand défi de la législature qui s'ouvre devant nous? Nous le saurons plus tard.

Mais le sujet majeur, l'équilibre précaire de nos finances, puisque de lui dépend tout ce qui précède, sera au centre de nos préoccupations aujourd'hui; toutefois, il faut le dire avec une lueur d'espoir supplémentaire. En effet, puissent les résultats heureux des comptes 1998 être de bon augure pour l'étude du prochain budget qui commencera au début de l'automne dans les commissions. L'étude et le vote du budget, Mesdames et Messieurs, sont les actes majeurs de notre Conseil. Tant de sujets qui vont nous préoccuper et nous occuper et qui vous permettront de débattre, de décider en commissions, ce travail-là, en commissions, qui n'est pas spectaculaire, qui ne passe pas à la télévision, c'est celui qui va vous permettre d'étudier les propositions acceptées par le Conseil municipal, de les approfondir, de les modifier parfois, pour ensuite revenir devant le plénum. C'est ce travail-là qui fera la richesse de votre engagement.

Avant de terminer, permettez-moi, chers collègues, Mesdames et Messieurs, de jeter un regard en dehors de nos frontières et d'évoquer les tragédies qui se déroulent dans le monde en ce moment. En effet, comment oublier qu'il y a, en toile de fond, la guerre dans les Balkans, l'errance, la famine, les exactions dans tant de régions du monde, qui font nombre de victimes innocentes? Et je veux, aujourd'hui, alors que nous sommes à la fête, avoir une pensée toute particulière pour toutes les victimes de la violence. Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence afin de leur témoigner notre compassion. *(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

Je vous remercie de votre attention et je vous propose de passer au prochain point de l'ordre du jour.

6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains de la doyenne d'âge.

M^{me} Alice Ecuivillon, doyenne d'âge (DC). J'invite les conseillers municipaux et le public à se lever. Je demande aux conseillères et conseillers municipaux de lever la main droite pendant la lecture du serment:

«Je jure ou je promets solennellement:

- d'être fidèle à la République et canton de Genève et à la Ville de Genève;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de m'acquitter de mes fonctions avec honneur, zèle et exactitude;
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.»

A l'appel de son nom, chaque conseiller est prié de lever la main droite et de répondre: «Je le jure» ou «Je le promets». J'invite la secrétaire administrative à procéder à l'appel nominal.

(M^{me} Sagace procède à l'appel nominal.)

M^{me} Alice Ecuivillon, doyenne d'âge (DC). Je vous remercie, il est pris acte de votre serment, vous pouvez vous asseoir.

Je vous propose maintenant de passer au point suivant de notre ordre du jour; il s'agit de la prestation de serment de la doyenne d'âge. Compte tenu d'une situation un peu particulière, puisque je cumule les fonctions de doyenne d'âge et de candidate à la présidence de ce Conseil, et étant donné que je ne peux pas prêter serment à moi-même, j'appelle le vice-doyen, M. Armand Schweingruber, à me remplacer et je le remercie d'avoir bien voulu accepter cette charge.

7. Prestation de serment de la doyenne d'âge.

M. Armand Schweingruber, vice-doyen d'âge (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers nouveaux collègues, M^{me} la doyenne vient de vous expliquer les circonstances qui font que, à peine entré dans ce parlement comme nouveau venu, je suis appelé pour quelques minutes à occuper le siège présidentiel.

C'est en effet par un récent appel téléphonique de M^{me} la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal qu'il m'a été communiqué pourquoi je serais appelé à assumer brièvement ce rôle et que j'ai appris, du même coup, que j'étais le vice-doyen de cette assemblée. Il semble, à ce qu'on m'a dit, que ce serait la première fois dans les annales de notre cité qu'il y a coïncidence entre la double qualité de doyenne et de candidate à la présidence. C'est bien volontiers que je remplis la fonction éphémère qui m'échoit pour traiter tout d'abord ce point N° 7 de l'ordre du jour.

Madame la doyenne, après ces quelques mots d'introduction, il m'incombe de vous donner lecture du texte du serment que vous vous engagez solennellement à respecter.

(M^{me} Alice Ecuillon, doyenne d'âge (DC), prête serment devant l'assemblée debout.)

M. Armand Schweingruber, vice-doyen d'âge (L). Notre assemblée prend acte de votre serment et je vous prie de regagner votre place dans les bancs de votre parti.

8. Election du président, qui entre immédiatement en charge.

M. Armand Schweingruber, vice-doyen d'âge (L). Pour les mêmes raisons que celles évoquées tout à l'heure, j'occupe encore pour quelques instants le siège présidentiel.

Pour procéder à l'élection à la présidence de ce Conseil, nous allons désigner deux secrétaires *ad acta* qui seront M. Roger Deneys (S) et M^{me} Alexandra Rys (DC). S'il n'y a aucune objection, je prie ces deux personnes de me rejoindre afin de constituer un bureau provisoire de cette assemblée.

Je désigne également sept scrutateurs, un par parti: M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. René Grand (S), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. François Sottas (AdG/TP).

J'invite les scrutateurs à venir chercher les bulletins de vote à distribuer. Pendant ce temps, je demande aux partis de présenter leur candidat.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est un honneur pour notre parti, le Parti démocrate-chrétien, c'est un plaisir pour le chef de groupe que je suis et je pense franchement que c'est une chance pour ce Conseil municipal de se trouver devant la candidature d'Alice Ecuivillon.

Qui est Alice Ecuivillon? Vous l'avez appris tout à l'heure, c'est la plus jeune des doyennes que nous n'ayons jamais eues, mais le temps va me manquer pour que je puisse satisfaire votre curiosité et vous dire tout ce que vous auriez souhaité savoir sur Alice Ecuivillon et que jamais vous n'auriez osé demander.

Je me limiterai à rappeler, parce que c'est une chose qui est tout à fait significative de sa personne, sur le plan de son ancienne profession, qu'elle a été pendant longtemps sage-femme et que, probablement, parmi vous, certains auraient pu ou ont pu naître entre ses mains ou au moins sous son regard. Et, si ce n'est vous, c'est au moins le cas de quelqu'un parmi vos proches.

Nous sommes ici, Monsieur le vice-doyen, pour faire de la politique et je m'en tiens à un miniportrait politique. Alice Ecuivillon est entrée au Conseil municipal une première fois en 1986 et elle y est restée une année. S'étant relancée dans la course et le combat, elle est revenue dans notre enceinte en 1991. Durant sa présence au Conseil municipal, elle a été présidente de la commission des naturalisations en 1991-1992; présidente de la commission sociale et de la jeunesse de 1993 à 1994; elle a l'expérience du bureau, puisqu'elle a été une première fois membre du bureau avec le rôle de deuxième vice-présidente de 1994 à 1995 et, selon la tradition, qui heureusement est respectée, elle a été première vice-présidente de 1998 à 1999, ce qui l'amène naturellement, selon nos us et coutumes, à être reçue par le présent Conseil comme candidate à la présidence.

Je terminerai en prononçant quelques paroles au sujet de la personnalité d'Alice Ecuivillon. Nous sommes convaincus, de par ce que nous avons vécu avec elle et de ce que beaucoup ici ont vécu avec elle, dans cette enceinte et lors des travaux de commission, que c'est une personne qui est capable de travailler avec des représentants de tous les partis et d'avoir une attitude sereine lorsque – cela arrive – les idées s'affrontent ou que des divergences naissent. Je pense que vous pouvez franchement lui faire confiance et je vous invite très sincèrement, à titre personnel mais aussi au nom de mon groupe, à voter pour elle lors du présent choix.

M. Armand Schweingruber, vice-doyen d'âge (L). Y a-t-il d'autres candidats? Cela ne semble pas être le cas, nous n'avons qu'une seule candidate: M^{me} Alice Ecuivillon. Je vous rappelle que, pour que votre bulletin de vote soit valable, il ne doit porter qu'un seul nom. S'il porte un autre nom que celui de la candidate présentée, il ne sera pas valable.

Je vous rappelle également que l'élection a lieu conformément aux dispositions du titre XI du règlement du Conseil municipal; elle a lieu, par définition, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Je déclare le scrutin clos et j'invite les huissiers à récolter les bulletins. Il a été distribué 80 bulletins. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement des bulletins avec l'aide des secrétaires. Je vous remercie.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

M. Armand Schweingruber, vice-doyen d'âge (L). Nous reprenons nos travaux et je vous donne les résultats de l'élection:

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	21
Bulletins nuls:	14
Bulletins valables:	66
Majorité absolue:	34

M^{me} Alice Ecuillon est élue présidente par 45 voix. *(Applaudissements.)*

Madame la présidente, je quitte la fonction éphémère de président que j'ai assumée aujourd'hui en raison des circonstances qui ont été rappelées tout à l'heure. Je vous félicite vivement pour votre élection, je vous souhaite succès et satisfaction dans l'exercice de votre fonction et une bonne année présidentielle pour les douze mois qui viennent. Je vous cède ma place. *(Applaudissements.)*

(M^{me} Alice Ecuillon prend place à la présidence.)

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente élue.

La présidente. Monsieur le vice-doyen, avant que vous regagniez votre siège dans la salle, je tiens à vous remercier pour votre disponibilité et votre amabilité. *(Applaudissements.)*

9. Allocution de la présidente.

La présidente. Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, permettez-moi de vous remercier du fond du cœur de la confiance que vous me témoignez, de l'honneur que vous me faites et que vous faites à mon groupe politique en me désignant à la présidence de notre Conseil. Je m'engage à être la présidente de toutes et tous, que vous m'ayez accordé vos suffrages ou non.

Permettez-moi de vous faire remarquer qu'aujourd'hui vous vous êtes particulièrement distingués, puisque, à l'aube de l'an 2000, en cette année des aînés, vous m'avez élue, moi, votre doyenne, à la charge suprême de ce Conseil, en me chargeant de le conduire vers l'avenir, vers le début du troisième millénaire. Je ressens cela comme un honneur particulier, non seulement pour moi, mais aussi pour tous les aînés qui peuvent se reconnaître dans mon élection.

Il est d'usage d'exprimer un certain nombre de remerciements, je n'y faillirai pas. Tout d'abord, je veux exprimer ma gratitude à mon groupe, qui a proposé et soutenu ma candidature. Sur un plan plus personnel, je veux remercier les miens, ici et ailleurs: Philippe et Christiane et mon petit-fils Loann; mes amis, mes parents proches et lointains, ici, en Croatie, à Paris, à Milan, toutes personnes dont l'amitié et l'affection fidèles nourrissent ma vie et me permettent d'avancer chaque jour. Je veux aussi rendre un hommage particulier à ma sœur, dont le courage et la détermination ont été et sont toujours pour moi un exemple. Je ne veux pas manquer de remercier encore une fois le président sortant, Daniel Pilly, qui a quitté ce Conseil après en avoir assumé la présidence avec toute la compétence, l'autorité et l'intelligence qui le caractérisent.

Mes chers collègues, m'étant déjà exprimée tout à l'heure, je n'ai pas l'intention de vous infliger un discours mais de vous faire part de quelques réflexions concernant le travail qui nous attend. En effet, je voudrais souligner que, si parfois nos préoccupations de nantis pourront vous paraître dérisoires, en vérité elles ne le seront pas. Elles ne le sont pas, parce que ces préoccupations-là sont les raisons de votre présence dans cette enceinte. Améliorer le sort de vos concitoyens dans l'intérêt général, dans leur vie de tous les jours, afin de leur apporter une part de bonheur, leur faciliter la vie: en apparence, des choses banales, en vérité, des choses essentielles. Chacun d'entre vous se rendra compte rapidement qu'il s'est attelé à une tâche exigeante, qui demande quelques sacrifices, un bon nombre d'heures de travail et qui vous apportera aussi l'enrichissement d'un débat d'idées.

Dans cette salle, vous aurez des adversaires politiques, non des ennemis, vous ferez même de nouveaux amis, c'est en tout cas ce que je vous souhaite.

J'espère que nous ne revivrons pas certaines tensions qui ont marqué la dernière législature. De grâce, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous recommande le jogging afin de maîtriser vos pulsions et votre trop-plein d'énergie et de les canaliser. Si vous vous sentez agressifs sans raison valable, faites le tour de la cour plusieurs fois en courant et tout ira mieux. Sachons toujours raison garder, sachons laisser les choses à leur juste place, ne perdons pas de vue l'intérêt général. Même si vos vœux ne sont pas exaucés sur-le-champ, même si des échanges peuvent parfois être vifs, vous ne reculerez que pour mieux sauter. Je souhaite que vous retiriez de grandes satisfactions de votre mandat d'élus et d'élues et que vous sachiez contenir votre envie de parler pour parler. Evitons les débordements verbaux qui peuvent choquer malgré leur sincérité.

Avant de conclure, j'aimerais vous citer une maxime de Robert Ardrey qui est la suivante: «En nous efforçant d'atteindre l'inaccessible, nous rendons impossible ce qui serait réalisable.»

Je vous souhaite une législature riche en événements heureux et en succès. Vive Genève, vive la Suisse, vive l'Europe!

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

10. Election:

a) du premier vice-président.

La présidente. Je vous propose de passer à l'élection du bureau du Conseil municipal. Quels sont les candidatures pour l'élection du premier vice-président? Madame Vanek, vous avez la parole.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Pour respecter la brièveté des débats, je me contenterai d'énumérer quelques points pour vous présenter Bernard Paillard. Conseiller municipal depuis 1991, professeur d'histoire, juge aux prud'hommes, M. Paillard a présidé la commission des beaux-arts, la commission du logement et la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville. Je vous recommande vivement sa candidature.

La présidente. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Cela ne semble pas le cas. J'invite les scrutateurs à venir chercher les bulletins à distri-

buer. Je vous rappelle les dispositions de notre règlement: l'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue.

Je prie les huissiers de recueillir les bulletins.

Les bulletins étant tous recueillis, je déclare le scrutin clos et demande aux scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement du scrutin.

Afin de gagner un peu de temps, je vous propose de passer au point 24 et suivants de notre ordre du jour, à savoir la formation des commissions permanentes.

(Pendant le dépouillement de l'élection du premier vice-président, la présidente donne lecture de la composition des commissions permanentes (points 24 à 31 de l'ordre du jour adressé par le Conseil administratif.) (Voir p. 43.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	19
Bulletins nuls:	11
Bulletins valables:	69
Majorité absolue:	35

M. Bernard Paillard (AdG/SI) est élu par 49 voix. (Applaudissements.)

La présidente. Je félicite M. Paillard pour son élection et le prie de venir me rejoindre.

(M. Paillard prend place à la droite de la présidente.)

b) du deuxième vice-président.

La présidente. Nous passons à l'élection du deuxième vice-président. Je demande les propositions de candidature.

M. Pierre de Freudenreich (L). Pour le poste de deuxième vice-président, le groupe libéral vous propose la candidature de M. Jean-Pierre Oberholzer, qui est médecin, conseiller municipal depuis 1993 et qui a présidé la commission sociale et de la jeunesse. Je vous remercie par avance de soutenir cette candidature.

La présidente. Apparemment il n'y a pas d'autre candidat. Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins à distribuer. Je vous rappelle également les dispositions du titre XI du règlement du Conseil municipal: l'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue.

J'invite les huissiers à recueillir les bulletins.

Je rappelle à l'assemblée que la traditionnelle verrée de la présidente sera offerte à l'issue de cette séance, non pas à la salle des pas perdus mais dans la cour. Les personnes se trouvant à la presse et à la tribune du public sont cordialement invitées, mais il faudra encore un peu de patience. Je tenais à le rappeler, car je vois que plusieurs personnes s'en vont.

Le scrutin est clos. Je prie les scrutateurs de rejoindre la salle Nicolas-Bogueuret pour le dépouillement.

Pendant ce temps, je vous propose de continuer la lecture des noms des membres des commissions permanentes.

(Pendant le dépouillement, la présidente termine la lecture de la composition des commissions permanentes.) (Voir p. 43.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	22
Bulletins nuls:	10
Bulletins valables:	70
Majorité absolue:	36

M. Jean-Pierre Oberholzer est élu par 48 voix. (Applaudissements.)

La présidente. Je prie M. Oberholzer de venir nous rejoindre au bureau.

(M. Oberholzer prend place à la gauche de la présidente.)

La présidente. Je remercie notre secrétaire benjamin, M. Pierre Maudet, pour son assistance.

c) des quatre secrétaires.

La présidente. Maintenant, nous allons procéder à l'élection de quatre secrétaires. C'est une première. En effet, jusqu'à l'an passé, le bureau n'était composé que de cinq personnes, à savoir un président, un premier vice-président, un deuxième vice-président et deux secrétaires.

A la suite d'une motion acceptée par ce Conseil municipal, dorénavant, chaque parti sera représenté au bureau, c'est pourquoi nous allons nommer quatre secrétaires. Cependant, il y a un petit problème. Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas, au perchoir, suffisamment de place pour tout le monde, la secrétaire administrative devant impérativement se trouver à nos côtés. Nous avons donc eu une séance avec l'ancien bureau et les chefs de groupe et il a été décidé que, alternativement, les secrétaires se retrouveraient tantôt au perchoir, tantôt à la table se trouvant au centre de cette salle, ce qui leur permettra de nous aider dans le comptage des voix lors des votes. Occuperont les sièges du perchoir, dans un premier temps, les deux secrétaires ayant obtenus le plus de suffrages; les deux autres s'installeront à la table centrale.

Je demande le nom des candidats pour les quatre postes de secrétaires, qui seront élus en même temps, ce qui signifie que sur vos bulletins vous devez inscrire quatre noms. Monsieur Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste a le plaisir de présenter, au poste de secrétaire, M. Jean-Charles Rielle, membre de notre Conseil depuis 1995. Il a présidé la commission des naturalisations et la commission des sports et de la sécurité.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical présente M. René Winet, conseiller municipal depuis huit ans, membre éminent de la commission des sports et de la sécurité.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts présentent à vos suffrages une nouvelle conseillère municipale de leurs rangs, M^{me} Christina Matthey.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous avons l'avantage de soumettre à vos suffrages la candidature de notre camarade Hélène Ecuyer, qui siège dans ce Conseil municipal depuis onze ans.

La présidente. Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins de vote à distribuer.

Je vous rappelle le nom des candidats: M. Jean-Charles Rielle, M. René Winet, M^{me} Hélène Ecuyer, M^{me} Christina Matthey.

Je prie les huissiers de recueillir les bulletins de vote, s'il vous plaît.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue Philip Grant (*Applaudissements.*)

Je prie les scrutateurs de rejoindre la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement. Pendant le dépouillement, vous avez quelques minutes de récréation.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

La présidente. Je vous prie de regagner vos places.

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	2
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	79
Majorité absolue:	40

M. Jean-Charles Rielle (S) est élu comme premier secrétaire par 58 voix. M^{me} Christina Matthey (Ve) est élue comme deuxième secrétaire par 53 voix. M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP) est élue comme troisième secrétaire par 42 voix. M. René Winet (R) est élu comme quatrième secrétaire par 41 voix. (Applaudissements.)

La présidente. Je prie M. Jean-Charles Rielle et M^{me} Christina Matthey de bien vouloir nous rejoindre au bureau. M^{me} Hélène Ecuyer et M. René Winet sont priés de s'installer à la table centrale.

Je remercie nos secrétaires *ad acta*, M^{me} Alexandra Rys et M. Roger Deneys, pour leur collaboration.

Je félicite tous les nouveaux élus du bureau et je les remercie de s'être mis à notre disposition. Je me réjouis de travailler avec eux. Je suis convaincue que nous allons faire une belle et bonne équipe. (*Applaudissements.*)

J'annonce aux nouveaux membres du bureau qu'une séance aura lieu, demain à 12 h 15, à la salle D au Palais Eynard.

11. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en préambule je souhaiterais remercier mes collègues du Conseil administratif qui, ce matin, m'ont élu maire de la Ville de Genève. Je dois dire qu'il leur aurait été facile de faire autrement, cela augure bien du bon déroulement des travaux que nous allons mener tout au long de cette législature. Messieurs, mes collègues, merci de votre confiance et de votre loyauté. Mesdames et Messieurs, je serai donc le maire de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. (*Applaudissements.*)

A l'aube d'une législature qui va nous faire entrer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans le prochain siècle, il appartient au Conseil administratif de faire connaître les principaux objectifs qu'il entend atteindre, en collaboration étroite avec le Conseil municipal et en s'appuyant sur une administration efficace et moderne.

Parmi nos priorités, citons, premièrement, le renforcement des compétences de la Ville de Genève. Cela signifie non seulement que la Ville de Genève, comme les autres communes, ne soit pas amputée des pouvoirs qui sont les siens, mais également que les compétences municipales soient accrues dans certains domaines. Par exemple, en matière d'aménagement du territoire, de gestion de son domaine public, de politique des transports, en particulier du développement du réseau des tramways, la Ville entend être un véritable partenaire dans ses relations avec l'Etat, son rôle ne devant plus se limiter à payer les factures découlant de décisions auxquelles la municipalité n'aurait pas été partie prenante. Par ailleurs, la Ville désire bien obtenir toutes les recettes de son domaine public et

des prestations qu'elle assure. Nous souhaitons dès lors fermement mettre sur pied un partenariat avec le Canton, fondé sur des rapports d'égalité et de confiance.

C'est donc par des actions concrètes que notre Conseil entend donner corps à l'autonomie communale encore très insuffisante.

Deuxième priorité: mieux coordonner nos relations avec les autres communes. Si la Ville de Genève a la volonté de conserver, voire de renforcer, ses prérogatives, elle manifeste le vœu de faire participer les autres communes à certains processus décisionnaires. Bien entendu, la contribution financière des unes et des autres devra être réexaminée en fonction de ces nouvelles données, ce qui implique une redéfinition de la péréquation intercommunale.

Nous souhaitons tout particulièrement fortifier les relations avec les communes suburbaines; des passerelles devront être jetées pour qu'une véritable communauté urbaine voie le jour, dans des domaines où une meilleure collaboration intercommunale s'impose (équipement social, culturel, sportif, politique économique, politique des transports, aménagement et environnement).

Vu le rôle futur que les villes seront amenées à jouer, à cause de l'accroissement de leur population, notre action s'inscrira, tout en tenant compte des limites de la compétence municipale, dans une vocation où nous continuerons d'amplifier le rôle de la Ville de Genève dans les réseaux de villes de la région, ainsi que les réseaux de villes de la Suisse et de l'Europe. C'est dire que l'ouverture de Genève sur la région et sur l'Europe est plus actuelle que jamais. Genève doit avant tout rester disponible pour contribuer à réunir toutes celles et tous ceux qui cherchent à trouver des solutions aux conflits qui déchirent ce monde et aux graves déséquilibres économiques existant entre les pays du Nord et du Sud. Le Conseil administratif entend mener une véritable politique de coopération, de développement et d'échanges, en partenariat avec les organismes et les autorités locales des réseaux auxquels la Ville de Genève est associée.

Les liens avec les organisations internationales et le personnel y travaillant seront fortifiés.

Si le rôle d'une Genève ville de paix et de respect des droits des personnes est important, il est tout aussi essentiel que les autorités municipales soient à l'écoute des préoccupations de nos concitoyennes et concitoyens, dans la vie de tous les jours.

Avec l'aide de votre Conseil, nous souhaitons fermement qu'une véritable démocratie municipale puisse fonctionner le mieux possible.

Dans le même esprit, notre Conseil est décidé également à respecter la volonté populaire qui s'est exprimée ces dernières années, tout particulièrement

en matière d'aménagement du territoire. Nous ne devons pas oublier que la population genevoise a rejeté une série de projets proposés soit par les autorités cantonales, soit par les autorités communales, que ce soit la traversée de la rade, la suppression d'espaces de verdure en ville de Genève, la construction d'un parking à la place Neuve ou l'aménagement de la place des Nations.

La troisième priorité du Conseil administratif est d'améliorer la qualité de vie. Nous tiendrons compte de cette volonté exprimée par la population pour promouvoir une meilleure qualité de vie dans nos quartiers. Ainsi, nous proposons les mesures suivantes:

- réduction du trafic automobile de transit (la priorité du stationnement devra être donnée aux habitants, comme le permet l'instauration des macarons de stationnement qui devront être généralisés);
- renforcement du réseau des transports publics avec de nouvelles lignes de tramways (la Ville fera tout son possible pour débloquer ces dossiers, en concertation avec tous les milieux concernés);
- soutien à la construction de parkings d'échange à l'entrée de la ville;
- création de places et de véritables zones piétonnes dans les quartiers de la ville de Genève;
- développement et amélioration des pistes cyclables;
- création et maintien des espaces verts en ville de Genève;
- création de lieux de loisirs et de rencontre, et d'espaces de sport en plein air d'accès libre;
- développement du sport populaire, tenant compte des besoins spécifiques des juniors, de la population active et des retraités;
- possibilités de construction de salles polyvalentes en ville;
- maintien et encouragement de l'artisanat ainsi que des commerces de proximité dans les quartiers.

Quatrièmement, le Conseil administratif souhaite renforcer les droits sociaux. L'action sociale en faveur des chômeuses et des chômeurs doit être développée. Nous pensons qu'une des solutions pour lutter contre le chômage et les conséquences qu'il engendre passe, en particulier, par une meilleure répartition du travail.

Même si, dans le domaine du chômage, la Ville agit bien sûr à titre subsidiaire, après la Confédération et le Canton, notre Conseil veut toutefois maintenir et renforcer son engagement en faveur des chômeurs dans la limite de ses compétences et de ses moyens. Notre Conseil souhaite mettre à la disposition de nos concitoyens des conditions cadres qui favorisent la création de petites et moyennes entreprises, facteur d'emplois. Une réduction et/ou une meilleure

répartition du temps de travail hebdomadaire des employés municipaux sera/seront proposée(s), ce qui permettrait de créer des emplois nouveaux. La crise frappe malheureusement les jeunes qui sont confrontés à de graves difficultés pour trouver un travail. La Ville doit ainsi s'efforcer de trouver des solutions permettant à ceux-ci d'acquérir une expérience, notamment par des stages, afin de faciliter des futures prises d'emplois.

Le Conseil administratif s'engagera pour la promotion d'une politique sociale concertée avec le Canton et les communes périphériques. Dans ce domaine, il développera l'action de proximité grâce aux structures existantes ou à créer dans les quartiers, qui travailleront en réseaux et en contact étroit avec les associations. Le Conseil administratif compte aussi favoriser une politique sociale de solidarité entre les générations.

Cinquième priorité: bien gérer les deniers publics. Le déficit de la Ville de Genève doit encore être réduit dans la perspective du rétablissement de l'équilibre financier. Cependant, notre Conseil veut lutter prioritairement contre l'exclusion sociale. En effet, nous ne pouvons admettre que, dans un pays riche, le nombre d'exclus augmente. C'est ainsi que le rétablissement de l'équilibre des finances publiques ne saurait se faire au détriment des plus démunis et des plus fragiles de nos concitoyens. Comme il n'est pas question d'augmenter les centimes additionnels en Ville de Genève, nous devons obtenir, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, que les autres communes participent davantage aux charges des infrastructures mises à la disposition de l'ensemble des habitants du canton.

En fonction du redressement des finances publiques, lequel s'est manifesté l'année dernière par une forte réduction du déficit des comptes de la Ville, nous estimons que les négociations avec le personnel de l'administration doivent reprendre dans l'esprit de concertation qui nous anime. Le développement des prestations de service public au bénéfice de tous restera une priorité.

Sixièmement, le Conseil administratif établira des priorités pour les investissements. La Ville de Genève poursuivra une politique d'investissement à la mesure de ses possibilités financières en axant celle-ci sur la rénovation de notre patrimoine immobilier et sur des équipements diversifiés répondant aux besoins de la population et non sur des équipements de prestige.

Le Conseil administratif invitera le Conseil municipal à engager les travaux d'un ouvrage important: celui du musée d'ethnographie à la place Sturm. Attendu depuis de nombreuses années, il complétera au centre de la ville notre réseau apprécié de musées, avec la découverte pour un large public de ses collections remarquables. Le concept du nouveau musée permettra de mettre en valeur l'un des principaux buts de l'ethnologie qui est de souligner les rapports que l'homme

entretient avec son environnement, mais aussi la diversité culturelle que notre cité possède. Cette réalisation architecturale et urbanistique ancrera de manière durable, dans la réalité genevoise, un véritable observatoire des cultures et des civilisations.

Septièmement, le Conseil administratif tiendra à promouvoir l'égalité hommes-femmes. Cette promotion implique un accès égal à tous les niveaux y compris aux postes à responsabilités.

Notre Conseil y veillera tout particulièrement sans oublier qu'il serait vain de prôner l'égalité hommes-femmes sans, parallèlement, développer les capacités d'accueil des crèches pour permettre aux mères d'occuper un emploi, en privilégiant les familles monoparentales et les familles à revenus moyens ou modestes.

Huitièmement, le Conseil administratif s'engage à réaliser l'Agenda 21 de la Ville de Genève. L'Agenda 21 est l'ensemble des mesures prises ou à prendre par les services de l'administration pour améliorer la qualité tant des prestations destinées aux citoyens que de leur environnement, dans une vision à moyen et long terme. On appelle communément «Agenda 21» le catalogue de toutes ces mesures pour le XXI^e siècle. Utiliser à meilleur escient l'énergie et l'eau, favoriser des moyens de transport moins polluants, mieux cibler la qualité/prix des achats en biens et marchandises, augmenter le taux de recyclage des déchets, diminuer les pollutions et protéger la nature en milieu urbain sont des objectifs que le Conseil administratif entend finaliser par son Agenda 21 durant cette législature, en associant la population genevoise à cette démarche.

J'en arrive à la conclusion. Compte tenu des choix exprimés par la population, notre Conseil mènera une politique sociale qui met l'économie au service de la personne dans le respect de son environnement. Tels sont, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, les axes majeurs qui guideront l'action du Conseil administratif au cours de cette législature. A ce sujet, nous prenons l'engagement de rester à l'écoute de votre Conseil, ce qui implique, en particulier, une meilleure prise en compte des décisions et des vœux exprimés par le Conseil municipal. De notre côté, nous redonnerons au Conseil administratif le rôle qui est le sien. Car, si la gestion administrative de chaque département est naturellement confiée au magistrat qui le préside, les orientations politiques de la Ville incombent manifestement au collège gouvernemental. C'est dans cet esprit que nous nous réjouissons de mener ensemble une politique résolument dirigée vers l'intérêt général. Au nom du Conseil administratif, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

12. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je remercie le Conseil administratif pour son discours de législature et Monsieur le maire pour l'avoir présenté.

Les membres de la commission des naturalisations sont convoqués en séance le 4 juin 1999, à 17 h 30, donc après-demain. L'ordre du jour va vous être distribué.

Ce soir, il n'y aura pas, comme prévu dans l'ordre du jour, de reprise à 20 h 30. Lorsque nous aurons terminé les élections dans les commissions et fondations extraparlimentaires, notre ordre du jour sera épuisé et vous serez invités à la réception de la présidente.

J'ai une information pour les conseillères et les conseillers municipaux qui viennent aux séances du Conseil municipal en voiture. Les jours de séances plénières, dès 16 h 30, ils ont la possibilité de se garer au parking Saint-Antoine et peuvent échanger leur ticket d'entrée contre un ticket de sortie, auprès de la secrétaire administrative, M^{me} Tiziana Sagace.

13. Fixation des jours et des heures des séances.

La présidente. Le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardi et mercredi, à 17 h et 20 h 30.

Nous avons eu une proposition de déplacer la séance de 20 h 30 à 21 h. Nous allons en discuter demain au bureau et nous vous ferons part de notre décision.

M. Didier Bonny (DC). Je voudrais juste savoir comment et quand nous allons être convoqués pour les séances des commissions.

La présidente. A notre connaissance, les jours et heures de séance des commissions ne changent pas, sauf pour celle de Saint-Gervais, sur proposition de l'ancien bureau. Toutes les commissions seront convoquées encore cette semaine pour la semaine prochaine.

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant l'arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 131, lettre B).

La présidente. Je demande le nom des candidats.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose Bruno Martinelli. De profession, il est hélicodien, il travaille depuis dix-sept ans dans la réparation d'hélices et collabore étroitement avec l'Association la Liberté, de Morges, pour la construction et copie conforme d'une magnifique galère lémanique de 50 mètres du XVII^e siècle entièrement réalisée par des chômeurs en fin de droits. Depuis quatre ans, il est membre du comité de l'Union suisse des professionnels du nautisme et est responsable des cours de perfectionnement pour les apprentis. Je vous recommande donc la candidature de M. Bruno Martinelli.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous soumettons à vos suffrages la candidature de M. Jean-Jacques Maillard, employé au service administratif de Swisscom, qui siège déjà dans cette commission.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical présente la candidature de M. Gilbert Mouron, directeur de la Fondetec, qui nous a quitté après seize ans de présence au Conseil municipal.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste a le plaisir de présenter Gabriel Barta, qui est déjà membre de cette commission. Il est informaticien de profession, il a travaillé pour une multinationale siégeant à Genève et est actuellement employé dans une organisation internationale.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts vous proposent la candidature de Gérard Crettenand, bien connu de cette enceinte.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je vous présente la candidature de M. Jean-Marie Hainaut, titulaire d'un diplôme d'expert fiscal et nouveau conseiller municipal.

M. Didier Bonny (DC). J'ai l'honneur de vous présenter pour ce poste la candidature de M. Robert Pattaroni, bien connu dans cette enceinte; c'est notre inamovible chef de groupe, personne ne veut prendre sa place. Il est conseiller municipal depuis 1991. Il a également siégé dans cette enceinte entre 1967 et 1971. Il a une formation d'économiste et a également été président de la commission des finances en 1996-1997. C'est un parfait candidat pour ce poste. Je vous invite à dépasser les clivages politiques et à voter pour Robert Pattaroni.

La présidente. Nous sommes donc en présence de sept candidats et nous ne devons en élire que cinq.

Je prie les scrutateurs de bien vouloir venir chercher les bulletins à distribuer. Je rappelle le nom des candidats: pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), M. Bruno Martinelli; pour l'Alliance de gauche (Parti du Travail et Progressistes), M. Jean-Jacques Maillard; pour le Parti radical, M. Gilbert Mouron; pour le Parti socialiste, M. Gabriel Barta; pour les Verts, M. Gérald Crettenand; pour le Parti libéral, M. Jean-Marie Hainaut et, pour le Parti démocrate-chrétien, M. Robert Pattaroni.

Je vous prie de n'inscrire au maximum que cinq noms sur vos bulletins de vote.

Sitôt que les huissiers auront récolté les bulletins de vote, les scrutateurs et les secrétaires sont priés de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement. Le scrutin est clos.

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletin blanc:	0
Bulletins valables:	80
Majorité absolue:	41

La présidente. Sont élus, car ils obtiennent la majorité absolue: *M. Jean-Jacques Maillard* et *M. Gérald Crettenand*, avec chacun 42 voix.

Obtiennent des voix: *MM. Bruno Martinelli, 40; M. Gabriel Barta, 40; M. Jean-Marie Hainaut, 27; M. Robert Pattaroni, 18; M. Gilbert Mouron, 16.*

Un deuxième tour est donc nécessaire. Je demande si tous les candidats sont maintenus.

M. Sami Kanaan (S). Nous maintenons la candidature de M. Gabriel Barta.

M. Didier Bonny (DC). Bien sûr, nous maintenons également la candidature de M. Robert Pattaroni, en espérant que ses voix vont faire beaucoup de petits.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Nous maintenons la candidature de M. Bruno Martinelli.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical retire la candidature de M. Gilbert Mouron.

M. Pierre de Freudeneich (L). Le groupe libéral maintient la candidature de M. Jean-Marie Hainaut.

La présidente. Nous sommes donc encore en présence de quatre candidats pour pourvoir trois sièges.

Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins à distribuer. Vous ne devez inscrire au maximum que trois noms sur vos bulletins.

(Le deuxième tour a lieu à la majorité relative.)

Résultats du deuxième tour:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletin blanc:	0
Bulletins valables:	80

La présidente. Sont élus: *M. Gabriel Barta*, avec 48 voix; *M. Bruno Martinnelli*, avec 43 voix; *M. Robert Pattaroni*, avec 39 voix. (*Applaudissements.*)

Obtient des voix: *M. Jean-Marie Hainaut* (30 voix).

15. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) présente comme candidats de cette fondation HLM, son représentant sortant, M. Pierre Johner, M. Guy Jousson, conseiller municipal.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste présente M. Jean-Louis Fazio, ancien membre du Conseil municipal, et M. Nicolas Knechtli.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Nous présentons M. Marco Spagnoli, membre sortant de cette fondation, et M. Massimo Lopreno.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts présentent deux personnes: M. Roberto Broggin, qui siège déjà dans cette fondation, et M. Marc Dalphin, membre du comité de l'Association des locataires de la Gérance immobilière municipale.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le Parti libéral propose M. Pierre Reichenbach, membre et président de la commission des travaux de cette fondation, ainsi que M. Fabrice Jucker, architecte.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, nous ne présentons qu'un candidat, M. Luigi Minerba.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne présentera aussi qu'un seul candidat, qui a la particularité, parmi tous les noms que nous venons d'entendre, d'être une femme, à savoir notre ancienne collègue Corinne Billaud.

La présidente. Nous sommes donc en présence de douze candidats pour neuf postes. Vous ne devez pas inscrire plus de 9 noms sur votre bulletin.

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletin blanc:	0
Bulletins valables:	80
Majorité absolue:	41

La présidente. *M. Pierre Johner* est élu par 41 voix. (*Applaudissements.*)

Obtiennent des voix: *M. Jean-Louis Fazio* (40 voix); *M. Guy Jousson* (39 voix); *M. Nicolas Knechtli* (38 voix); *M. Marc Dalphin* (37 voix); *MM. Marco Spagnoli* et *Roberto Broggin* (36 voix); *M^{me} Corinne Billaud* (35 voix); *M. Massimo Lopreno* (33 voix); *M. Pierre Reichenbach* (29 voix); *M. Fabrice Jucker* (24 voix); *M. Luigi Minerba* (15 voix).

Nous allons donc procéder à un deuxième tour, à la majorité relative. Je demande si tous les candidats sont maintenus.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Nous maintenons les candidatures de *M. Marco Spagnoli*, membre sortant, et de *M. Massimo Lopreno*.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts maintiennent également leurs deux candidats, *MM. Roberto Broggin* et *Marc Dalphin*.

M. Sami Kanaan (S). Les socialistes maintiennent aussi leurs deux candidats, *Jean-Louis Fazio* et *Nicolas Knechtli*.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical maintient bien évidemment la seule candidate féminine en la personne de *M^{me} Corinne Billaud*.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral retire la candidature de M. Fabrice Jucker et maintient celle de M. Pierre Reichenbach.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous maintenons naturellement la candidature de M. Guy Jousson.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous maintenons la candidature de M. Luigi Minerba.

La présidente. Nous avons dix candidats pour repourvoir huit postes.

Résultats du deuxième tour:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletin blanc:	0
Bulletins valables:	80

La présidente. Sont élus: *M. Jean-Louis Fazio*, avec 43 voix; *M. Guy Jousson*, avec 42 voix; *M. Nicolas Knechtli*, avec 41 voix; *M^{me} Corinne Billaud*, avec 36 voix; *M. Roberto Broggin*, avec 35 voix; *M. Massimo Lopreno*, avec 34 voix; *M. Marco Spagnoli*, avec 34 voix, et *M. Marc Dalphin*, avec 33 voix.

Obtiennent des voix: *M. Pierre Reichenbach* (32 voix) et *M. Luigi Minerba* (12 voix).

La présidente. Pour toutes les élections qui requièrent un membre par parti politique représenté au Conseil municipal, nous ferons une élection tacite.

Dès que tous les chefs de groupe seront présents dans cette salle, nous vous communiquerons les noms des candidats.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Madame la présidente, pouvez-vous donner le nom des partis qui n'ont pas communiqué le nom de leurs candidats. Je trouve que nous perdons beaucoup de temps.

La présidente. Ce n'est que parce que tous les chefs de groupe ne sont pas présents que j'ai fait cette proposition, mais si d'autres personnes qu'eux peuvent annoncer le nom des candidats, il n'y a pas de problème.

16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

La présidente. Je demande le nom des candidats. Monsieur Perler, vous avez la parole.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts présentent pour cette fondation un personnage éminent, il s'agit de M. Antonio Soragni, ancien conseiller municipal.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous présentons M. Patrice Zurcher.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Marie-France Spielmann, que tout le monde connaît et qui siège déjà dans cette fondation.

M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R). Notre groupe présente M. Jacques Hämmerli.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral a désigné M. André Kaplun, qui a été président de la commission des beaux-arts.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti représente à vos suffrages M. Alain Bruel, membre de cette fondation.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter un ancien membre de ce Conseil, il s'agit de M. Pascal Holenweg.

La présidente. Ces sept représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus au conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. (*Applaudissements.*)

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Antonio Soragni, M. Patrice Zurcher, M^{me} Marie-France Spielmann, M. Jacques Hämmerli, M. André Kaplun, M. Alain Bruel et M. Pascal Holenweg.

17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) présente Bernard Paillard.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien présente M. Philippe Cottier, qui est d'ailleurs déjà membre de cette fondation.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts présentent Anita Frey, membre sortante de cette fondation.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du Travail et Progressistes) présente M. Nicolas Wenger.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral a désigné M^{me} Renate Cornu.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical présente M. Pierre Maudet.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste présente M^{me} Christiane Olivier, candidate sortante.

La présidente. Ces sept représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus au conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève (*Applaudissements.*)

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Bernard Paillard, M. Philippe Cottier, M^{me} Anita Frey, M. Nicolas Wenger, M^{me} Renate Cornu, M. Pierre Maudet et M^{me} Christiane Olivier.

18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). M. Guy Valance est présenté pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

M. Bernard Lescaze (R). Le groupe radical présente la candidature de M. Guy Dossan, qui est déjà membre de la FAD.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts tiennent à présenter la candidature de M. Pierre Losio, membre sortant du conseil de cette fondation.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste présente M^{me} Françoise Dupraz.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du Travail et Progressistes) présente M^{me} Helen Brügger, membre sortante de ce conseil de fondation.

M. Robert Pattaroni (DC). Cette fondation serait «fade» sans M. Jean-Charles Lathion, membre sortant.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral a désigné M. Georges Queloz.

La présidente. Ces sept représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus au conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Guy Valance, M. Guy Dossan, M. Pierre Losio, M^{me} Françoise Dupraz, M^{me} Helen Brügger, M. Jean-Charles Lathion, M. Georges Queloz.

19. Election de 2 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (Statuts de la société, art. 19) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Sami Kanaan (S). Nous avons le plaisir de présenter M. Alberto Velasco, membre sortant de ce conseil d'administration.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Nous allons présenter M. Didier Burkhardt, ancien conseiller municipal.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical propose M. Thierry Zender, comptable dans une société financière.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral présente M. François Harman, conseiller en entreprise et nouveau conseiller municipal.

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien présente la candidature de M. Robert Pattaroni.

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	5
Bulletins valables:	80
Majorité absolue:	41

La présidente. Est élu: *M. Alberto Velasco* avec 41 voix.

Obtiennent des voix: *M. Didier Burkhardt* (38 voix); *M. François Harmann* (23 voix); *M. Robert Pattaroni* (17 voix); *M. Thierry Zender* (11 voix).

Un deuxième tour est donc nécessaire pour élire le deuxième représentant. Je demande si tous les candidats sont maintenus.

(Approbation des conseillers qui ont annoncé les candidats au premier tour.)

Je répète le nom des candidats: Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), *M. Didier Burkhardt*; pour le groupe radical, *M. Thierry Zender*; pour le Parti libéral, *M. François Harmann* et, pour le groupe démocrate-chrétien, *M. Robert Pattaroni*.

(Le deuxième tour a lieu à la majorité relative.)

Résultats du deuxième tour:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	5
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	78

La présidente. Est élu: *M. Didier Burkhardt* avec 37 voix.

Obtiennent des voix: *M. François Harmann* (32 voix); *M. Thierry Zender* (1 voix). *M. Robert Pattaroni* n'a reçu aucune voix.

20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Guy Dossan (R). Le Parti radical a désigné M. Gilbert Mouron.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Notre parti présente M. José Gonzalez.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste vous présente Albert Knechtli.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts tiennent à présenter M. Bernard Ganty.

M^{me} Diane Demierre (L). Notre groupe présente M. Jean-Marc Froidevaux.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre groupe a décidé de reconduire le mandat de notre collègue M. Alain Comte.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe a le plaisir de vous présenter un professionnel de la communication, M. Guy Mettan.

La présidente. Ces sept représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus au conseil d'administration de Télégénève SA.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Gilbert Mouron, M. José Gonzalez, M. Albert Knechtli, M. Bernard Ganty, M. Jean-Marc Froidevaux, M. Alain Comte et M. Guy Mettan.

21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Nous présentons notre ancienne collègue M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet, qui a siégé dans la précédente législature.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste vous propose M^{me} Maria Béatrice Colonna.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical présente M^{me} Marie-Claude Fort.

M. Roberto Brogini (Ve). Nous présentons M^{me} Frédérique Perler, membre sortante du conseil de la fondation.

M^{me} Diane Demierre (L). Le groupe libéral présente M^{me} Renée Vernet-Baud.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Pour l'Alliance de gauche (Parti du Travail et Progressistes), nous désignons notre représentante sortante, M^{me} Liliane Johner, qui est également notre cheffe de groupe.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous proposons la candidature d'un ancien conseiller municipal, M. Pierre-André Torrent.

La présidente. Ces sept représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet, M^{me} Maria Béatrice Colonna, M^{me} Marie-Claude Fort, M^{me} Frédérique Perler, M^{me} Renée Vernet-Baud, M^{me} Liliane Johner et M. Pierre-André Torrent.

22. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre groupe vous présente M. Guy Jousson, notre nouveau collègue.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Nous avons le plaisir de vous présenter M^{me} Aline Gualeni.

M. Guy Dossan (R). Nous avons désigné M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

M. Sami Kanaan (S). Nous présentons notre nouvelle collègue, M^{me} Virginie Keller Lopez.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts présentent une membre sortante, M^{me} Véronique Cassetta-Delpech.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous présentons aussi notre ancienne représentante dans cette commission, M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral a désigné M^{me} Marie-Thérèse Bovier.

La présidente. Ces sept représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus à la commission de la petite enfance.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Guy Jousson, M^{me} Aline Guaneli, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, M^{me} Virginie Keller Lopez, M^{me} Véronique Cassetta-Delpech, M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M^{me} Marie-Thérèse Bovier.

23. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

La présidente. Nous devons encore procéder à l'élection de nos représentants à la Fondetec.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, cette élection est également tacite, puisqu'il y a neuf sièges, un par parti, et que les sièges résiduels sont attribués aux deux plus grands groupes. Le premier groupe est, évidemment, le groupe libéral et le deuxième groupe, en fonction du nombre de ses membres, c'est le groupe socialiste. Donc nous proposons une élection tacite.

La présidente. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette proposition? Je mets aux voix la proposition de M. Kanaan. Celles et ceux qui... Monsieur de Freudenreich?

M. Pierre de Freudenreich (L). Je crois que M. Kanaan a été suffisamment clair. Un règlement précis existe. On pourrait peut-être le changer, mais ce n'est ni le lieu ni le moment.

La présidente. Si tout le monde est d'accord, j'attends les propositions de candidats.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical propose M^{me} Nathalie Sandoz.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste vous propose les deux membres sortants, MM. Daniel Sormanni et Alain Clerc.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous vous proposons M. Luc Renevey, membre sortant.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous présentons la candidature de M. Rémy Pagani.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Nous présentons un membre sortant, M. Eric Rossiaud.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous présentons la candidature de M. Jean-Luc von Arx.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral a désigné M. Pierre Reichenbach, membre sortant, et M. Bernard de Riedmatten.

La présidente. Ces neufs représentants du Conseil municipal sont donc réputés élus au conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M^{me} Nathalie Sandoz, M. Daniel Sormanni, M. Alain Clerc, M. Luc Renevey, M. Rémy Pagani, M. Eric Rossiaud, Jean-Luc von Arx, M. Pierre Reichenbach et M. Bernard de Riedmatten.

J'informe les membres de la Fondetec qui viennent d'être élus et je prie les chefs de groupe d'annoncer à ceux qui ne siègent pas dans cette salle que la prochaine séance aura lieu demain, 3 juin, à 17 h 30, dans les locaux de la Fondetec, à la Cité Vieusseux N° 4.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, je crois que le minimum de correction que nous pourrions avoir vis-à-vis des nouveaux membres, qui ne se sont peut-être pas encore organisés, qu'ils soient dans cette salle ou ailleurs, serait que le président de la Fondetec, présent dans cette salle, décale la date de cette séance pour qu'elle puisse se passer dans de bonnes conditions! Si des décisions importantes et nécessitant le quorum devaient être prises, une convocation dans des délais aussi brefs pourrait peut-être se comprendre, mais je me vois mal appeler, par exemple pour notre groupe, M. Bernard de Riedmatten et lui demander de siéger demain. Ne pourrait-on pas trouver une autre solution?

M. Daniel Sormanni (S). Les membres désignés ce soir, notamment ceux de votre groupe, étaient déjà prévenus, Monsieur de Freudenreich. Par contre, ceux qui ne nous étaient pas encore connus n'ont pas pu l'être. Malheureusement, nous ne pouvons pas déplacer cette séance.

24. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La commission est composée de: *M^{me} Diane Demierre* (L), *M. Jean-Marc Froidevaux* (L), *M. Mark Muller* (L), *M^{me} Diana de la Rosa* (S), *M. Roger Deneys* (S), *M^{me} Fatiha Eberle* (AdG/SI), *M. Christian Zaugg* (AdG/SI), *M^{me} Monique Guignard* (AdG/TP), *M. François Sottas* (AdG/TP), *M^{me} Michèle Künzler* (Ve), *M^{me} Vanessa Ischi* (Ve), *M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon* (DC), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M. Michel Ducret* (R), *M. Alain Fischer* (R).

25. Election de 15 membres de la commission des beaux-arts.

La commission est composée de: *M^{me} Renate Cornu* (L), *M. Jean-Marie Hainaut* (L), *M. Jan Marejko* (L), *M. Olivier Coste* (S), *M^{me} Virginie Keller Lopez* (S), *M^{me} Ruth Lanz* (AdG/SI), *M. Bernard Paillard* (AdG/SI), *M. Tristan Cerf* (AdG/TP), *M^{me} Marie-France Spielmann* (AdG/TP), *M. Alain Marquet* (Ve), *M^{me} Christina Matthey* (Ve), *M. Jean-Charles Lathion* (DC), *M. Robert Pattaroni* (DC), *M. Guy Dossan* (R), *M^{me} Michèle Wavre-Ducret* (R).

26. Election de 15 membres de la commission des finances.

La commission est composée de: *M. Pierre de Freudenreich* (L), *M. André Kaplun* (L), *M. Jean-Luc Persoz* (L), *M. Sami Kanaan* (S), *M. Daniel Sormanni* (S), *M. Jean-Pierre Lyon* (AdG/SI), *M. Souhail Mouhanna* (AdG/SI), *M. Alain Comte* (AdG/TP), *M^{me} Marie-France Spielmann* (AdG/TP), *M. Pierre Losio* (Ve), *M. Jean-Pascal Perler* (Ve), *M. Didier Bonny* (DC), *M. Robert Pattaroni* (DC), *M. Bernard Lescaze* (R), *M^{me} Michèle Wavre-Ducret* (R).

27. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication.

La commission est composée de: *M. François Henry* (L), *M. Jan Marejko* (L), *M. Pierre Reichenbach* (L), *M^{me} Nicole Bobillier* (S), *M. Jean-Charles Rielle* (S), *M. Jacques François* (AdG/SI), *M^{me} Evelyne Strubin* (AdG/SI), *M. Alain Dupraz* (AdG/TP), *M^{me} Hélène Ecuyer* (AdG/TP), *M^{me} Christina Matthey* (Ve), *M. Damien Sidler* (Ve), *M. Robert Pattaroni* (DC), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M. Pierre Maudet* (R), *M. René Winet* (R).

28. Election de 15 membres de la commission du logement.

La commission est composée de: *M^{me} Barbara Cramer* (L), *M. François Harman* (L), *M. Armand Schweingruber* (L), *M. Olivier Coste* (S), *M. Gérard Deshusses* (S), *M^{me} Fatiha Eberle* (AdG/SI), *M. Bernard Paillard* (AdG/SI), *M. Tristan Cerf* (AdG/TP), *M. François Sottas* (AdG/TP), *M^{me} Michèle Künzler* (Ve), *M. Alain Marquet* (Ve), *M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon* (DC), *M. Didier Bonny* (DC), *M. Guy Dossan* (R), *M. Bernard Lescaze* (R).

29. Election de 15 membres de la commission des naturalisations.

La commission est composée de: *M^{me} Liliane Chabander-Jenny* (L), *M^{me} Barbara Cramer* (L), *M. Armand Schweingruber* (L), *M. René Grand* (S), *M^{me} Sandrine Salerno* (S), *M. Jacques Mino* (AdG/SI), *M^{me} Isabel Nerny* (AdG/SI), *M^{me} Hélène Ecuyer* (AdG/TP), *M. Alain-Georges Sandoz* (AdG/TP), *M. Pierre Losio* (Ve), *M. Damien Sidler* (Ve), *M. Guy Mettan* (DC), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M. Alain Fischer* (R), *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang* (R).

30. Election de 15 membres de la commission des pétitions.

La commission est composée de: *M^{me} Liliane Chabander-Jenny* (L), *M^{me} Renate Cornu* (L), *M^{me} Linda de Coulon* (L), *M. René Grand* (S), *M. Roman Juon* (S), *M^{me} Isabel Nerny* (AdG/SI), *M^{me} Marie Vanek* (AdG/SI), *M^{me} Liliane Johner* (AdG/TP), *M. Alain-Georges Sandoz* (AdG/TP), *M. Roberto Broggin* (Ve), *M^{me} Marianne Husser* (Ve), *M. Philippe Cottier* (DC), *M. Jean-Charles Lathion* (DC), *M. Alain Fischer* (R), *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang* (R).

31. Election de 15 membres de la commission du règlement.

La commission est composée de: *M. Jean-Marie Hainaut (L), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. François Sottas (AdG/TP), M. Roberto Brogginini (Ve), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Philippe Cottier (DC), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M. Pierre Maudet (R), M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R).*

32. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse.

La commission est composée de: *M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. François Harmann (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M^{me} Marianne Husser (Ve), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M. Guy Savary (DC), M. Alain Fischer (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R).*

33. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité.

La commission est composée de: *M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Daniel Sormanni (S), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Alain Comte (AdG/TP), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Guy Mettan (DC), M. Pierre Maudet (R), M. René Winet (R).*

34. Election de 15 membres de la commission des travaux.

La commission est composée de: *M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Georges Queloz (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Roman Juon (S), M. Jacques François (AdG/SI), M^{me} Evelyne Strubin (AdG/SI), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Roberto Brogginini (Ve), M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M. Guy Savary (DC), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R).*

35. Election de 15 membres de la commission ad hoc Saint-Gervais.

La commission est composée de: *M^{me} Diane Demierre* (L), *M. Jean-Marc Froidevaux* (L), *M. François Henry* (L), *M^{me} Diana de la Rosa* (S), *M. Roger Deneys* (S), *M. Daniel Künzi* (AdG/SI), *M. Christian Zaugg* (AdG/SI), *M. Alain Dupraz* (AdG/TP), *M. Alain-Georges Sandoz* (AdG/TP), *M. Roberto Broggin* (Ve), *M^{me} Monica Huber Fontaine* (Ve), *M. Robert Pattaroni* (DC), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M. Michel Ducret* (R), *M. Bernard Lescaze* (R).

36. Election de 15 membres de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville.

(Aucun membre n'est désigné pour cette commission étant donné qu'elle a été dissoute, n'ayant plus aucun objet à étudier.)

La présidente. Je vous informe que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu les 15 et 16 juin 1999, à 17 h et 20 h 30.

Je vous remercie. Notre ordre du jour étant épuisé, et nous avec, je vous propose de nous retrouver dans la cour de l'Hôtel de Ville pour un apéritif.

Séance levée à 20 h 45.

SOMMAIRE

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 14 avril 1999, validant les élections des conseils municipaux.....	3
2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 22 avril 1999, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation	3
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 2 juin 1999, relative à la composition de son bureau ainsi qu'à la répartition des services de l'administration entre ses membres	4
4. Appel nominal des conseillers municipaux	7
5. Allocution de la doyenne d'âge	7
6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains de la doyenne d'âge	11
7. Prestation de serment de la doyenne d'âge.....	11
8. Election du président, qui entre immédiatement en charge.....	12
9. Allocution de la présidente.....	15
10. Election:	
a) du premier vice-président	16
b) du deuxième vice-président.....	17
c) des quatre secrétaires	19
11. Communications du Conseil administratif	21
12. Communications du bureau du Conseil municipal	26
13. Fixation des jours et des heures des séances	26

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant l'arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 131, lettre B)	27
15. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	30
16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	33
17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B)	34
18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B)	35
19. Election de 2 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (Statuts de la société, art. 19) (RCM, art. 131, lettre B) ...	36
20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 131, lettre B)	38
21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B)	39
22. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B)	40

23. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	41
24. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement	43
25. Election de 15 membres de la commission des beaux-arts	43
26. Election de 15 membres de la commission des finances	43
27. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication	44
28. Election de 15 membres de la commission du logement	44
29. Election de 15 membres de la commission des naturalisations	44
30. Election de 15 membres de la commission des pétitions	44
31. Election de 15 membres de la commission du règlement	45
32. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse ...	45
33. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité	45
34. Election de 15 membres de la commission des travaux	45
35. Election de 15 membres de la commission ad hoc Saint-Gervais	46
36. Election de 15 membres de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville	46

La mémorialiste:
Marguerite Conus